

LES DROGUES SONT ILLÉGALES - PEINES PRÉVUES

La loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie n'interdit pas seulement la vente et la possession, mais aussi la consommation des substances suivantes au Luxembourg :

- cannabis (haschich, marijuana) ;
- drogues synthétiques (ecstasy, speed) ;
- champignons magiques (funghi) ;
- cocaïne (freebase, crack) ;
- héroïne.

La consommation de ces drogues entraîne des poursuites judiciaires. Contrairement à l'opinion largement répandue parmi beaucoup de jeunes, la consommation de cannabis ne constitue pas un délit mineur et ne reste pas sans conséquences judiciaires.

La **possession** et la
consommation du cannabis
sont **illégaux** !

CANNABIS : PEINES PRÉVUES

Délit	Consommation, acquisition, transport, possession	Consommation en présence d'un ou de plusieurs mineurs	Consommation ensemble avec un ou plusieurs mineurs	Consommation au lieu de travail ou à l'école
Sanction	Jusqu'à 2.500 € d'amende	Jusqu'à 6 mois de réclusion et/ou jusqu'à 2.500 € d'amende	Jusqu'à 2 ans de réclusion et/ou jusqu'à 25.000 € d'amende	Jusqu'à 6 mois de réclusion et/ou jusqu'à 2.500 € d'amende

AUTRES DROGUES : PEINES PRÉVUES

Délit	Consommation, acquisition, transport, possession	Consommation en présence ou ensemble avec des mineurs ou au lieu de travail	Consommation ensemble avec un ou plusieurs mineurs	Consommation à l'école	Consommation en tant qu'enseignant/employé d'une école
Sanction	Jusqu'à 6 mois de réclusion et/ou jusqu'à 2.500 € d'amende	Jusqu'à 1 an de réclusion et/ou jusqu'à 12.500 € d'amende	Jusqu'à 5 ans de réclusion et/ou jusqu'à 1.250.000 € d'amende	Jusqu'à 5 ans de réclusion et/ou jusqu'à 250.000 € d'amende	Jusqu'à 5 ans de réclusion et/ou jusqu'à 250.000 € d'amende

AUTRES CONSÉQUENCES POSSIBLES :

- Exclusion du lycée,
- Licenciement,
- Saisie du véhicule ou du téléphone portable,
- Perquisitions,
- Refus d'autorisation de faire le permis de conduire,
- Placement dans un foyer ou centre de désintoxication,
- Inscription au casier judiciaire.

ATTENTION :

La vente, la production, la plantation, l'importation, l'exportation ainsi que le stockage de toutes sortes de drogues seront dans tous les cas sanctionnés par une peine de réclusion pouvant aller jusqu'à 5 ans et une amende jusqu'à 1.250.000 €.

AIDE ?

- Impuls — solina.lu/facilities/impuls — tél. : 48 93 48
- Police Lëtzebuerg — police.lu/prevention